

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023 à 20 h 30

Date de convocation : 5 décembre 2023
Sont présents 11 conseillers municipaux jusqu'à 21h45

Excusés : MISSER Eric, GOMES DA CUNHA Laëtitia jusqu'à 21h45

Absents : /

Pouvoir : CASSIER-CHARBONNEL Didier à COMMUNAL Maryline

CLAUDEL Patricia à DUPEYRON

Jean-Claude

BEDUBOURG Elise à BOUYSSSET

Marie-José

MOYA Nicolas à FAURE Jean-Pierre

Début de la séance à 20h31

Secrétaire de séance : ARCHIPCZUK Fabien

Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour « Subvention DETR 2024 ».
Le conseil municipal accepte par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

1) CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL 2024

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge et qu'il est nécessaire de les renouveler pour 2024.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurance pour l'année 2024.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

2) DECISIONS MODIFICATIVES-BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier l'article budgétaire pour les travaux du gîte 53 rue de la Résistance et faire la décision modificative ci-après :

INVESTISSEMENT :		Dépenses
21321-243	Immeubles de rapport	- 845 000.00
2313-243	Construction en cours	845 000.00

Après délibération, le conseil municipal autorise ce virement de crédits.

POUR 15 voix CONTRE 0 voix

ABSTENTION 0 voix

3) AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024-BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 202 : 1 211 847,46 € (25 % 302 961,86 €).

Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

21848	Autres matériels de bureau, mobilier	20 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	20 000,00 €
2181	Installations générales, Agencements, aménagements divers	20 000,00 €
	TOTAL	80 000,00 €

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

4) AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024-BUDGET IRRIGATION

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts en 2023 dans l'attente du vote du budget primitif. Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2023 : 82 063,78 € (25 % 20 515,94 €).

Il propose les montants et les affectations des crédits ci-après :

21538	Autres réseaux	20 000,00 €
	TOTAL	20 000,00 €

Après débat, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire par :

POUR 15 voix CONTRE 0 voix
ABSTENTION 0 voix

5) ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOURABLES-BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que les créances

irrécouvrables correspondent aux titres émis par la commune dont le recouvrement n'a pas pu être mené à son terme par le comptable. Il présente le listing des titres dont le comptable public n'a pu recouvrer. Le montant s'élève à 1 695,93 €. Après délibération, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres présentés, que le comptable public n'a pu recouvrer.

POUR 15 voix CONTRE 0
voix ABSTENTION 0 voix

6) CREATION D'EMPLOI DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les agents territoriaux ont la possibilité de bénéficier d'un avancement de grade suivant leur ancienneté. Il informe que 4 agents pourraient en bénéficier à compter du 1^{er} avril 2024 et que pour cela il faut créer 1 poste à 35 heures d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, 1 poste à 31 heures 51mn d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, 1 poste à 30 heures d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe 28 heures 09. Après délibération, le conseil municipal autorise la création des 4 postes nécessaires à ces avancements.

POUR 15 voix CONTRE 0
voix ABSTENTION 0 voix

7) SUBVENTION FONDS VERT ECLAIRAGE PUBLIC 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec le SDE24 sur la modernisation du parc d'éclairage public de la commune qui sera réalisée sur 3 années à partir de 2023. Il précise que pour les travaux 2024 d'un montant de 19 833,33 € HT, le SDE24 participera à hauteur de 35 %, soit 6 941,67 € et qu'il est possible de bénéficier d'une subvention Fonds Vert. Après délibération, le conseil municipal sollicite une subvention Fonds Vert pour 2024 pour la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public de 2024.

POUR 15 voix CONTRE 0
voix ABSTENTION 0 voix

8) FIXATION DES TARIFS 2024 POUR LA CANTINE SCOLAIRE, LA GARDERIE SCOLAIRE, L'UTILISATION DU FOYER

MUNICIPAL, LA HALLE, SALLES DE REUNIONS ET LES CONCESSIONS CIMETIERES POUR 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations fixant les tarifs :

- **Foyer municipal : Pour les habitants de la commune :**
 - 200 € pour 1 jour sans chauffage
 - 310 € pour 2 jours sans chauffage
 - 260 € pour 1 jour avec chauffage
 - 340 € pour 2 jours avec chauffage
- **Pour les habitants hors commune :**
 - 280 € pour 1 jour sans chauffage
 - 450 € pour 2 jours sans chauffage
 - 360 € pour 1 jour avec chauffage
 - 470 € pour 2 jours avec chauffage
- **Pour les associations hors commune :**
 - 200 € pour 1 jour sans chauffage
 - 260 € pour 1 jour avec chauffage
- **Concessions cimetières :**
 - 40 € le m² pour 50 ans
 - 100 € une concession pour un emplacement cinéraire pour 50 ans
 - 700 € une case au colombarium pour 50 ans
 - 450 € une caverne pour 50 ans
- **Repas cantine scolaire :**
 - 2,70 € pour le 1^{er} enfant
 - 2,50 € à partir du 2^{ème} enfant
 - 6,00 € pour les adultes
- **Garderie périscolaire :**
 - 2,00 € par enfant le matin
 - 2,60 € pour le 1^{er} enfant le soir (goûter)

- compris)
- 2,30 € à partir du 2^{ème} enfant le soir (goûter compris)

et propose de modifier ces tarifs.

Il demande de fixer les tarifs pour l'utilisation de la halle citoyenne et des salles de réunions.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- **Foyer municipal : Pour les habitants de la commune :**

- 200 € pour 1 jour sans chauffage
- 310 € pour 2 jours sans chauffage
- 280 € pour 1 jour avec chauffage
- 380 € pour 2 jours avec chauffage

Pour les habitants hors commune :

- 280 € pour 1 jour sans chauffage
- 450 € pour 2 jours sans chauffage
- 380 € pour 1 jour avec chauffage
- 510 € pour 2 jours avec chauffage

Pour les associations hors commune :

- 200 € pour 1 jour sans chauffage
- 280 € pour 1 jour avec chauffage

- **Concessions cimetières :**

- 50 € le m2 pour 50 ans
- 100 € une concession pour un emplacement cinéraire pour 50 ans
- 700 € une case au colombarium pour 50 ans
- 500 € une caverne pour 50 ans
- Le jardin du souvenir demeure gratuit

- **Repas cantine scolaire :**

- 2,90 € pour le 1^{er} enfant
- 2,70 € à partir du 2^{ème} enfant

- 6,20 € pour les adultes

- **Garderie périscolaire :**

- 2,10 € par enfant le matin
- 2,70 € pour le 1^{er} enfant le soir (goûter compris)
- 2,40 € à partir du 2^{ème} enfant le soir (goûter compris)

- **Salles de réunions de la maison Vacher :**

Pour les associations de la commune :

- Gratuit

Pour les associations hors commune ou entreprises :

- 50 € pour 1 jour (le ménage doit être assuré par l'utilisateur)

Arrivée de GOMES DA CUNHA Laëtitia

- **Halle citoyenne :**

Pour les habitants de la commune ou les particuliers qui louent le foyer municipal, la privatisation temporaire de la halle citoyenne est possible selon disponibilités et sur autorisation de la mairie, et ce, pour des évènements limités dans la journée, type vin d'honneur ou cérémonie.

POUR 16 voix CONTRE 0
voix ABSTENTION 0 voix

9) **DIVERS**

- Remerciements de l'association « Des boules nez » pour le versement d'une subvention.

- Demande de la mise en place d'un abribus sur la ligne 25 qui dessert le collège sur la route des Catherines. La mairie va se rapprocher des services de la CAB en charge du transport scolaire pour identifier le besoin.

- Ouverture d'une offre de poste de surveillance et de ménage en CDD à hauteur de 12h45 par semaine d'école et de 4h15 les semaines sans école à compter du 1^{er} mars 2024. Les candidatures doivent être déposées au secrétariat de la mairie.

- Lecture de la proposition d'une association concernant la collecte des bio-déchets sur le bergeracois.

Fin de séance à 23h00